



Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193

Tel : 03.20.77.15.27 / fax : 03.20.77.16.20

Email : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Web : <http://www.ville-erquinghem-lys.fr>

Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2022, à 19 heures 30, Espace Aqoralys, Salle de la Lucarne, 120 rue Delpierre

- 1) Informations municipales,
- 2) Désignation du secrétaire de séance,
- 3) Appel nominal,
- 4) Lecture des procurations,
- 5) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2022,

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE/

- 6) Changement définitif du lieu de réunion du Conseil Municipal,

FINANCES, COMPTABILITE – SUBVENTIONS - MARCHES PUBLICS /

- 7) Budget Primitif communal 2022 : Décision Modificative N°2,
- 8) Projet de rénovation du réseau d'éclairage public de la rue Delpierre, de la rue des Acquêts (portions hors agglomération) en 2023 : demandes de subvention au titre du fonds de concours Métropolitain « Bas carbone et transition énergétique », au titre de la Dotation de Soutien aux Investissements locaux,
- 9) Versement de la 2ème partie de la subvention à l'association « Cultures Nouvelles » au titre de l'opération « Scènes Festives » 2022,
- 10) Subvention exceptionnelle à l'ensemble vocal Chœur de Lys,
- 11) Fonds de concours Métropolitain « Bas Carbone et Transition Energétique » : délibération concordante MEL / Commune pour la dotation allouée dans le cadre de l'implantation d'une centrale photovoltaïque,
- 12) Frais de représentation du Maire : fixation du montant global annuel à inscrire au Budget communal,

PERSONNEL MUNICIPAL/

- 13) Adhésion au Pôle prévention « Santé au travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

URBANISME, PLU, ACHAT, VENTE DE BIENS/

- 14) Projet de cession de patrimoine par la société LOGIFIM : avis du Conseil Municipal sur l'aliénation du 41 rue Louis DECHERF au bénéfice du locataire,
- 15) Acte notarié entre la Commune et la SCI « ERQUINGHEM-LYS PORTE DES ANGLAIS » (Société NEXITY), renonciation à la clause de « non-réalisation de la condition particulière »,
- 16) Retrait de la délibération N°20221110DEL18 du 11 octobre 2022, cession à l'Euro Symbolique dans l'attente de l'avis des services des Domaines,

**Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire ;
- Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 59193 –
« Ne traiter qu'un sujet par lettre »**